

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 21 DECEMBRE 2022

Date de la convocation : 13 DECEMBRE 2022

Etaient présents : Mrs FOSSARD Guy, LESAULNIER Jean-Louis, COLLART Bernard, LEVAVASSEUR Gérard, LETABLIER Olivier, LAVALLEY Bruno et Mme HARDY Stéphanie.

Absents excusés : Mme ENDELIN Mylène,

Secrétaire : COLLART Bernard

Approbation du compte-rendu de conseil du 16 novembre 2022

Le compte-rendu du 16 novembre dernier, n'appelle pas d'observations particulières est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des présents.

Convention d'occupation temporaire du domaine public - panneaux voies

Comme évoqué lors du précédent conseil, et après une visite sur le terrain afin de déterminer et conventionner l'implantation de ces panneaux sur les routes départementales avec l'Agence Départementale des Routes Centre Manche, et après réception de cette convention, le Conseil autorise la signature de celle-ci par le Maire même si cette convention est susceptible de corrections ultérieures en raison de faits nouveaux (implantation de panneaux directionnels, omission de 2 points sur la convention).

Un point est fait sur le retrait des plaques bien avancé, mais il reste essentiellement les résidences secondaires ou vacantes en stock, ainsi que certains villages. Par ailleurs, quelques anomalies nécessitent la correction de 2 plaques et de quelques panneaux directionnels. Enfin, le Conseil par souci d'égalité et pour plus de visibilité, décide l'implantation de panneaux directionnels pour certains chemins privés, mais desservant des habitations. Ce qui nécessite une commande complémentaire d'environ 460 € TTC pour laquelle les élus présents donnent leur accord.

Retour de l'étude filière assainissement bâtiment récemment acquis

Le maire par support vidéo présente l'étude réalisée par le bureau ADEHO SOLUTIONS pour les locaux récemment acquis au 274 rue L'église Notre Dame. L'étude précise que la filière agréée sera de type filtre compact avec pompe de relevage et pour le rejet une zone d'infiltration de 12m². Il est nécessaire d'en informer le groupement de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du permis de construire. L'étude a été remise également au SPANC pour l'instruction du dossier

Commerce multiservices : avant projet définitif et informations/demande subventions

Après contact avec l'architecte, celui-ci et ses co-traitants, ceux-ci nous ont fait parvenir une nouvelle estimation prévisionnelle sur l'Avant-Projet Définitif. Le diagnostic amiante plomb a révélé la présence d'amiante dans l'une des pièces à rénover ce qui va générer un poste désamiantage et un surcoût estimé à 20 000 € HT. Par ailleurs, quelques dépenses de gros œuvre interpellent et quelques

points restent à éclaircir. Il est convenu de lister tous ces points et de les éclaircir lors d'une rencontre avec les maîtres d'œuvre.

Néanmoins, devant la nécessité de financements extérieurs, le conseil autorise la maire à déposer une demande d'aide près de la Préfecture de la Manche pour cette opération dans le cadre de la DETR (Dotation Equipement Territoire Ruraux), dont le délai de dépôt est le 31 janvier 2023 (délai de rigueur) en s'appuyant sur l'APD actuel répondant à la thématique « agenda rural » dernier commerce multi-services dont le taux est de 30% (acquisition incluse hors frais d'acquisition). Les autres financements actuels connus sont le FIR (fonds investissement rural) du Conseil départemental, demande validée pour une aide de 53 100 €, le reste par autofinancement et emprunt (120 000 €).

Le bureau ADEHO a adressé ce jour l'étude de la filière assainissement.

La demande de subvention FIR (conseil départemental) est actée, validée par la réception du dossier. Une aide de 53 000 € est attendue, auquel pourrait s'ajouter une bonification sous certaines conditions complémentaires à mettre en place.

Le commerce est maintenant ouvert depuis un mois et semble bien fonctionner. Un certain nombre d'animations (soirée Beaujolais, soirée foot avec la Coupe du Monde etc..) suscite l'intérêt et la curiosité.

Rapport sur l'eau SEAu50 et RPQS

Le rapport d'activité 2021 du SDEAU 50 ainsi que le RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable) doit faire l'objet d'un rapport près des collectivités adhérentes avant le 31 décembre. De nombreux chiffres clés sont mis en évidence (14 000 000 m3 d'eau prélevée par le Sdeau, 13 000 000 m3 d'eau ont été produits). Le prix moyen pour un abonné type pour une facture de 120m3/an est de 2.76€ TTC/m3 au 01/01/2022 contre 2.70 € au 01/01/2021 et 2.66 € en 2020. Pour le CLEP local St Sauveur Aubigny, le mode de gestion demeure la régie en l'occurrence le Sdeau. La facture type pour notre CLEP (120m3) représente 347.62 €. Les indicateurs de volumes de perte sont assez mauvais en raison du vieillissement du réseau de canalisations.

Le conseil acte donc ce rapport sur l'eau.

Nomenclature M57

Après avoir assisté en compagnie de notre agent administratif à une réunion présentée par la DGFiP, Le Maire revient en quelques mots sur le souhait de celle-ci pour une option pour cette nouvelle nomenclature dès 2023, celle-ci devenant obligatoire le 1^{er} janvier 2024. Compte tenu du délai court pour la modification du logiciel et son adaptation, avec par ailleurs des mesures simplificatrices qui nécessitent un travail analytique plus pointu à la charge de la collectivité a posteriori, il est décidé de ne pas opter pour la nomenclature M57 en 2023.

Débat sur PADD (plan d'aménagement et de développement durable) du futur PLUi

Comme il est l'est demandé, il doit être acté pour l'ensemble des municipalités composant la CMB la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD, volet et composante du futur PLUi. Ce projet définit la stratégie et les objectifs à l'horizon 2030. Le débat en communes aura lieu entre le 15 octobre et le 15 novembre et fera l'objet d'une délibération actant ce débat. Le PADD repose sur 3 axes et 10 orientations dont les impératifs de développement durable sont les suivants :

imperméabilisation des sols, évolution risques naturels et le zéro artificialisation nette en 2050. Il doit s'articuler avec tous les autres documents d'urbanisme actuels (ou en révision) régionaux ou départementaux (STRADET, SCOT) ainsi que les plans et programmes (PCAET, PAPI, mobilité et transition écologique). Proposés et présentés sur différents supports, le conseil prend acte comme demandé de la tenue de ce débat, objet de la délibération avec obligation d'affichage et attestation d'affichage.

Le débat a en outre conduit à certaines réflexions, observations et remarques de la part des élus. Le futur référentiel foncier demeure très nébuleux et de plus en plus restrictif au fil de la construction du PLUi, notamment en raison du décret ZAN (zéro artificialisation nette).

Le ZAN n'est pas cohérent et semble inadapté aux zones peu urbanisées de notre territoire.

Une politique forte d'accompagnement de l'habitat ou de sa réhabilitation est indispensable pour la réalisation des objectifs visés par le futur PLUI, alors que notre territoire est actuellement incapable de faire face à la demande locative.

Le Plui semble assez peu acceptable en l'état selon les échanges observés.

Devis travaux du logement 2^{ème} étage

Des problèmes d'infiltration d'eau provenant de la noue ont été signalés au 2^{ème} étage du N°66 Lotissement Altavilla (logement de droite) ainsi qu'au niveau de la tabatière des toilettes à chaque fort coup de vent ont été signalés par la locataire et constatés par les adjoints. Il a été décidé de remplacer celle-ci par une fenêtre de toit plus efficace et plus hermétique. Le conseil valide le devis LECARDONNEL pour l'ensemble de ces 2 opérations (pose d'une fenêtre de toit et remaniage du tranchis de noue) pour le montant de 1 792.23€ TTC.

Préparation cérémonie des vœux

Fixée préalablement à la date du 14 janvier 2023 à 10h45, une invitation (à concevoir) sera remise individuellement à chaque foyer, ainsi qu'à l'ensemble des membres du personnel, des présidents associatifs et le président de CMB. Prévoir une projection diaporama. Un pot sera offert à la suite avec crément et biscuits ou chouquettes.

Point cantine et règlement intérieur

Il est constaté quelques problèmes d'indiscipline et de bruit lors du temps de restauration. Le maire souhaiterait la mise en place de 2 services distincts, mais sans avoir à créer d'embauche supplémentaire après les vacances. Ce point d'organisation sera à réfléchir avec les personnes chargées du temps de la pause méridienne. Par ailleurs, le règlement intérieur devra être signé des parents à l'avenir.

Ecoles :

Au cours du dernier conseil d'école du 17/11 avec la présence du VP communautaire, l'effectif prévisionnel apparaît en forte baisse pour la prochaine rentrée inspire quelques inquiétudes, la suppression d'une classe est probable sur les effectifs actuellement connus. Parmi les projets exposés, un projet cirque aura sur le RPI du 4 au 14 avril 2023.

Stockage déchets du nouveau cimetière

Le problème du stockage des déchets dans le nouveau cimetière a été soulevé par l'agent communal. Un bac vert fait office de poubelle. Le conseil se renseignera sur le coût d'une petite benne mobile adaptable sur un engin (tracteur) de façon à faciliter l'évacuation de ce stockage de déchets.

Questions diverses

- Etude de recensement des prises FTTH (fibre optique) : Manche Numérique, organisme en charge de la mise en place des infrastructures numériques dans la Manche a mandaté l'entreprise CIRCET pour l'étude du futur fibrage de la commune. Une rencontre est prévue le 28 décembre 2022 à 14 heures avec M Alexis BELLIER.
- **Informations communautaires :**
 - o Les déchetteries du périmètre communautaire ont été rétrocédées par le Pont Fort et reprises par CMB, et notamment celle de St Sauveur Villages (pour une VNC de 130 000 € et sans dette). Les hautevillais ne pourront plus accéder à celle de Marigny (hors CMB) et toujours dans le giron du Point Fort.
 - o Frais de participation aux écoles privées communautaires (JPaul II) = 276 000 €
 - o Projet Leader rallonge 100 000 € pour celui qui se termine. Nouvelle période 2023 à 2027.
 - o Fonds de soutien Investissement petites communes pour Cambernon 20 000 € modification bourg